

Cont@ct n°10 du 1er février 2020



EDITO

Comme disait Antoine Blondin, on quitte les bras de sa mère.

Pour une bicyclette.

A 4 ans, on m'a enlevé les petites roulettes et c'était parti.

En 1996 l'envie de rejoindre un club me prend, le Fontanil cyclisme affilié à l'UFOLEP.

La grande aventure commence souvent à la planche pour rester dans le peloton parfois à faire l'accordéon.

Les bons jours : rester au chaud avec les copains et rouler.

Et même un jour jeter le vélo sur la ligne et l'emporter.

Avec l'UFOLEP nationale, j'ai pu auparavant être en chasse patates et j'ai le sentiment que nous sommes dans la bonne car nous avons su prendre le bon wagon.

C'est collectivement que nous avancerons.

Je vous souhaite une excellente année!

Nota bene voir les 200 mots et expressions cyclistes.

Loïc ANGOT, élu au comité directeur national



VIE FEDERALE



ORGANISATION DU CENTRE CONFÉDÉRAL ET ANNUAIRE DU RÉSEAU FÉDÉRAL

LIEN: https://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Annuaire_2019-2020_édition_29_01_2020.pdf

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

ÉDITION DU 29 JANVIER 2020



Siège social: 3, rue Juliette Récamier - 75341 PARIS cedex 07

Siège administratif: 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS cedex 20

E-mail: informations@laligue.org

Site internet: www.laligue.org

DOCUMENT INTERNE AU RÉSEAU DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT





Règlement de l'AG





<u>Fiche candidature CD national</u> À renvoyer avant le 7 février 2020 cf règlement





Formulaire de pouvoir





Fiche "Vœu" et "Question"





Délégué(e) UFOLEP Martinique Offre d'emploi

INTITULE DU POSTE

Délégué(e) Départemental(e) UFOLEP

OBJECTIF PRINCIPAL DU POSTE:

Développer le Comité Départemental UFOLEP Martinique, secteur sportif de la Ligue de l'enseignement

Faire le lien entre le Comité Directeur, les partenaires, les associations du réseau et l'instance nationale.

Mettre en œuvre la cohérence des projets politiques de la Ligue et de l'UFOLEP dans l'animation du réseau associatif local.

DESCRIPTION DU POSTE:

Affectation/service: UFOLEP

Catégorie : Groupe D (Convention Collective Animation)

Salaire: 2 000€/mois brut

Responsable hiérarchique direct : Président UFOLEP

Prise de poste : 20 avril 2020

CONDITIONS REQUISES:

Formation supérieure : Bac+3 minimum

Expérience d'encadrement d'équipe et de management de projet

Expérience de la gouvernance associative

Capacité à travailler dans un contexte multi-partenarial

Polyvalent, autonome, avec des capacités d'adaptation et d'initiative

Capacité de communication et de travail en équipe.

Forte disponibilité en raison du travail régulier le soir et le week-end

COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs

- Connaissance du milieu associatif
- Connaissance du cadre réglementaire et fonctionnel du mouvement sportif
- Connaissance des réseaux et partenaires institutionnels départementaux
- Maîtrise des différents outils informatiques

Savoir-faire / savoir-être

- Savoir réaliser une analyse de territoire et tracer des perspectives de développement
- Savoir concevoir et monter un projet
- Savoir rédiger des comptes rendus et autres documents de synthèse
- Savoir animer un groupe en réunion
- Savoir gérer une équipe de professionnels
- Savoir gérer les priorités
- Capacité à travailler en équipe et à la confidentialité
- Rigueur, dynamisme, efficacité
- Sens de l'écoute et de la synthèse
- Savoir se situer au sein d'une équipe d'élus bénévoles

MISSIONS ET ACTIVITÉS DU POSTE

- Assurer la gestion administrative du comité départemental
- Assurer la gestion financière du Comité Départemental
- Superviser et développer des projets
- Coordonner les ressources humaines (salariés, bénévoles)
- Concevoir, piloter des évènements
- Assurer et développer l'offre de formation

CANDIDATURE:

CV et lettre de motivation adressés au Président de l'UFOLEP Martinique à envoyer avant le **21 février 2020** à <u>recrutement@ufolep972.org</u>.

Vie fédérale Affiliation

TIPO, UFOPASS

WebAffiligue est opérationnel sur tous les cas de figures



- → Plus d'informations dans les fiches UF09 « les associations non sportives UFOLEP UFOBOX » → ICI + la vidéo ICI code WEB2019
- → Fiche UF13 « Récapitulatif des choix d'affiliation à l'UFOLEP » → ICI

https://www.affiligue.org/

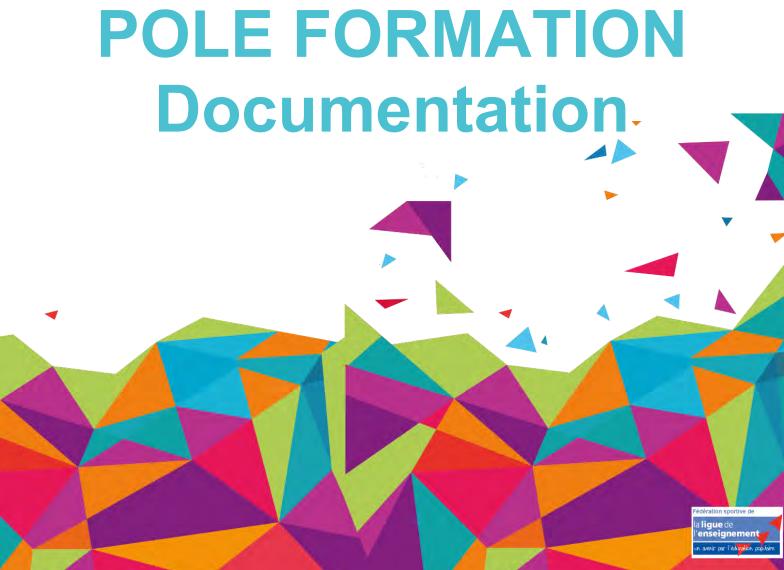
LES RÈGLES COMPTABLES CHANGENT EN 2020



Le règlement n° 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018. Il abroge le règlement CRC n° 99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant.

Voir l'article sur LaLigue.org : ICI





Formation CQP - ALS

DATES PRÉVISIONNELLES DES JURYS NATIONAUX CQP ALS 2020 + CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS TOUS À VOS AGENDAS!

Pour vous permettre de programmer vos sessions de formation CQP ALS pour la prochaine saison, voici donc **les dates prévisionnelles** des jurys pléniers CQP ALS 2020 (sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

Date de Jury plénier	Date butoir de réception dossiers		
Mardi 4 février 2020	6 janvier 2020		
Mercredi 8 avril 2020	6 mars 2020		
Mercredi 3 juin 2020	4 mai 2020		
16 juillet 2020 Jury interfédéral ouvert	5 juin 2020		
Mardi 6 octobre 2020	4 septembre 2020		
Mardi 15 décembre 2020	13 novembre 2020		

Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous nous transmettiez vos dossiers avant ces dates butoirs au Pôle National Formation. Au-delà de ces dates et dans le cas de dossiers incomplets, les dossiers de vos candidats seront automatiquement reportés sur le jury d'après.

Les dossiers VAE doivent également nous être transmis à ces même dates.

NB: utilisation des nouveaux documents

Contact: ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.79.

Formation

FORMATION PROFESSIONNELLE INFORMATIONS DIVERSES

Voici deux liens pour vous proposer quelques articles très intéressants sur la réforme de la formation professionnelle et plus particulièrement sur « Mon Compte Formation » :

<u>Lettre d'information des OF de la Caisse des dépôts – Janvier 2020</u>

Décryptage juridique du CPF

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Contact:

Nadia DA SILVA Tél : 01.43.58.97.79

ndasilva.laligue@ufolep-usep.fr

Formation Secourisme

STAGES DE FORMATEURS PSC1 - 2020

Pour 2020, l'EPN Secourisme a programmé 3 formations initiales de formateurs PSC1.

Nous retenons votre attention sur l'importance de nous envoyer les dossiers de candidature complets (dossiers, qui au final, seront à remettre à la Préfecture) et surtout de vous assurer que l'inscription que vous effectuez est bien effective/confirmée pour éviter de bloquer des places et de refuser des candidatures.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'ordre de priorité d'inscription est le suivant :

- Comités UFOLEP non agréés
- Comités UFOLEP ne s'appuyant que sur un.e formateur.trice (donc en « danger » au regard de la réglementation)

1^{ER} STAGE (10 stagiaires maximum)

- Du jeudi 30 janvier au jeudi 6 février 2020 à Mayotte
 - ♥ CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 10 JANVIER 2020

2^{ÈME} STAGE (20 stagiaires maximum)

- Du jeudi 16 juillet (14h) au jeudi 23 juillet (13h) 2019 à Gurcy-le-Châtel (77)
 - ♥ CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 29 MAI 2020

3^{ÈME} STAGE (14 stagiaires maximum)

- Du mercredi 25 novembre (14h) au mercredi 5 décembre (13h) 2019 à Urrugne (64)
 - **♥ CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 10 OCTOBRE 2020**

Pour rappel, l'inscription est effective une fois l'ensemble des pièces administratives en notre possession :

- Photocopie du PSC1 datant de moins de 3 ans ou l'attestation de recyclage du PSC1 2019
- Fiche d'inscription dûment complétée, tamponnée et signée
- Photocopie CNI ou Passeport
- Une photo d'identité
- Attestation de co-encadrement d'une formation PSC1
- Dossier de parrainage
- Un certificat médical
- Chèque de règlement

Les documents administratifs (fiche d'inscription, certificat médical, attestation de co-encadrement, dossier de parrainage) nécessaires pour les inscriptions sont disponibles auprès d'Elsa SYRITIS.

Coût pédagogique la formation formateur.trice.s PSC1 pour 2020

Comités agréés			Comités non agréés (ou un seul formateur PSC1)		
Professionnels	Bénévoles	Rattrapage	Professionnels [ES1]	Bénévoles :	Rattrapage :
1 000 €	600€	400 €	800€	350 €	250 €

Le coût réel de la formation (*en pension complète*) est d'environ 2 000 euros (frais de mission des formateurs, hébergement, restauration, supports et matériel pédagogiques, location de salles, etc...). L'UFOLEP nationale prend en charge la différence entre le cout réel et celui payé par les comités. Les frais de transport sont à la charge du Comité.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander une prise en charge de la formation par votre OPCO (anciennement OPCA).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact: esyritis.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.62.



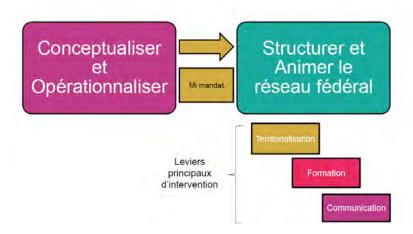
SPORT SOCIETE



CN SPORT SOCIETE : préfiguration et périmètre d'intervention

1. <u>Etat des lieux de la structuration du pôle Sport Société, du mode d'intervention socio sportive :</u>

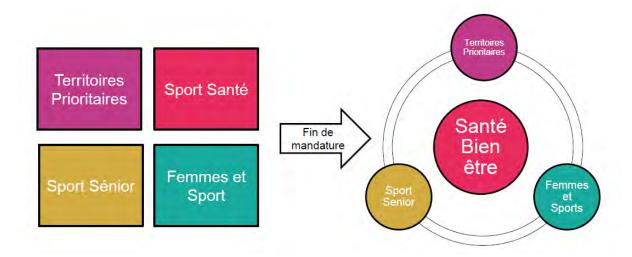
Cette mandature a vu la création du pôle sport société au travers :



a. Définition d'un périmètre d'intervention, de suivi et d'accompagnement :

Le secteur « Sport et Société » englobe les modalités d'interventions initiées par et pour le comité UFOLEP, s'appuyant prioritairement sur des moyens humains professionnels, ayant pour finalité une logique de réduction des inégalités, d'éducation, d'insertion, d'inclusion sociale, de santé, de bien être ou de cohésion sociale dans un objectif fédératif.

b. Priorités fédérales :



c. Des axes d'intervention :

- **DEVELOPPEMENT DES APS** : en direction des **territoires et des publics éloignés** d'une offre de pratique sportive compétitive et / ou de loisir régulière. C'est à partir de cet axe que pourra s'opérationnaliser les transferts avec les actions du secteur Sport Education ?
- EDUCATION PAR LA PRATIQUE SPORTIVE : s'appuyer sur l'outil ou le media sport pour développer des projets d'éducation par la pratique sportive (santé, citoyenneté, développement durable, secourisme ...) ?
- INSERTION SOCIALE ET / OU PROFESSIONNELLE : s'appuyer sur l'outil ou le media sport pour développer des projets d'insertion sociale et / ou professionnelle par et dans le sport ?
- **-LOBBYING POLITIQUE ET STRATEGIE D'INFLUENCE :** Mettre en œuvre des actions et des campagnes de lobbying politique et de stratégie d'influence à destination des institutions et du grand public, sur des sujets sociétaux tels que réduction des inégalités, parités, égalité, lutte contre toutes formes de discrimination, laïcité, égalité hommes femmes, parité...









Outils fédéraux à disposition



Définitions fédérales, Principes de structuration, Modélisation, Développement, Evaluation.

Modèle fédératif, Modèle Economique, Modèle de développement.





Echéancier fédéral, Ressource fédérale, Groupes de travail, Evènements fédéraux, Rassemblements fédéraux.

Programmes fédéraux, Dispositifs fédéraux, Evènements fédéraux, Aide fédérale.



Un développement très important (trop) en qualité et en quantité....

- a. Des moyens RH dédiés au développement socio sportif sur l'ensemble du territoire et tous les échelons,
- b. Des dispositifs et programmes fédéraux,
- c. Des partenaires au service du projet fédéral,
- d. Des liens échanges avec les territoires et particulièrement les comités, avec notamment la création d'une culture commune socio sportive (du mode de gestion, au mode d'intervention en passant par le mode de développement du comité).
 - A Traduire en développement fédératif et associatif :
- e. Visibilité de l'inscription des licences C1 à l'intérieur des actions et programme socio sportifs,
- f. Appropriation des nouveaux dispositifs d'affiliation et d'adhésion C2 et C3 dans le cadre du développement des actions socio sportives et ou de loisirs compétitifs pour les organisations à objet non sportif,
- g. Appropriation et développement des titres d'adhésions UFOPASS dans le cadre du déploiement des actions Sport Société,
- h. Ouverture de nos instances dirigeantes aux associations et structures à objet non sportif,
- i. Modèle économique fédéral concernant les affiliations et adhésions socio sportives,
- j. Place et rôle des « ami.e.s de l'UFOLEP » dans la stratégie de développement fédératif.

2. Ce développement interroge ou met en lumière :

- Le fonctionnement fédéral sport société,
- Le fonctionnement politique sociétal plus affirmé,
- La notion et concept de transversalité effective au sein de la fédération,
- La légitimité et la place des actions sociétales au sein de la fédération (d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle, stratégie d'influence),
- La légitimité et la place de la parole politique sociétale,
- La légitimé et le périmètre de structuration, de conceptualisation et d'intervention du pôle Sport Société.

3. Projet de création d'une CN Sport Société :

Le comité directeur national a validé, sur proposition des acteur.rice.s du pôle Sport Société, la création d'une CN Sport Société. Avec comme principe de structuration et de modélisation :

- De conserver et amplifier les éléments qui constituent les points forts du mode de fonctionnement et du périmètre du pôle Sport Société,
- De sécuriser ou faire évolue les éléments qui constituent les points faibles du mode de fonctionnement et du périmètre du pôle Sport Société,
- Inscrire la CN Sport Société dans le fonctionnement statutaire fédéral,
- Inscrire par le biais de la CN Sport Société des nouvelles modalités d'institution de l'innovation, de l'horizontalité et du travail fédéral transversal.

4. CN Sport Société : principes et orientations :

- a. Une CN multiproduit multisectorielle
 - i. Evènements,
 - ii. Communication,
 - iii. Activités Physiques et Sportives,
 - iv. Services fédéraux,
 - v. Vie fédérative,
 - vi. Modèle économique et stratégie financière,
 - vii. Programmes et dispositifs fédéraux,
 - viii. Stratégie d'influence et de développement partenarial.

5. Etat des lieux des CN existantes :

- CN statuts et règlements,
- CN des finances,
- CN vie sportive,
- CN sportives,
- CN protocole et récompenses,
- CN formation,
- Conférence des régions (née de l'impulsion du pôle sport société via le GT Gouvernance),
- Club des partenaires (né de l'impulsion du pôle sport société).

Remarques:

Aujourd'hui les CN au sein de l'ufolep fonctionnement par « thèmes », indépendamment les unes des autres. Les espaces de connexion entre les CN étant : le comité directeur, le bureau et la DTN. Il s'agit aujourd'hui pour la CN sport société de proposer un espace « multi » qui correspond d'une part davantage aux besoins des comités et des territoires qui eux fonctionnement par métiers, et au mode de fonctionnement instauré durant le début de la mandature ; et d'autre part, aux nouvelles modalités de fonctionnement et de management de projets en vigueurs dans d'autres secteurs d'activités, qui pourront être utiles au développement de la fédération.

- 6. Etat des lieux des GT Sport Société:
 - GT A Mon Rythme (sport santé),
 - GT Ufolep Playa Tour,
 - GT Ufostreet,
 - GT Guide de l'élu.e.s (parole politique),
 - GT Expérimentations :
 - o Coopérative d'activité et d'emploi,
 - o Conseil Scientifique Maisons Sport Santé Société,
 - o Comité de suivi des volontaires paris 2024 (à venir).

Remarques:

L'instauration du Pôle Sport Société a permis d'instaurer des nouvelles modalités de création, d'opérationnalisation et de gestion des groupes de travail fédéraux. Les GT Sport Société aujourd'hui fonctionnent selon les principes suivants :

- La constitution d'un GT est liée à une problématique une tâche fédérale à réaliser,
- La temporalité d'un GT est liée à la tâche à réaliser,

- Si le sujet est transversal, la constitution du GT est transversale (Sport Education Sport Société),
- La réalisation de la tâche initiale constitue la fin de vie du GT.

Conceptualisation de la CN:

Principes:

- Ne doit pas ralentir le fonctionnement et le développement du pôle sport société et plus largement de la fédération,
- Doit permettre de fluidifier la notion de transversalité et d'accompagner la structuration de sport société,
- Instituer et institutionnaliser la réalité fédérale de sport société :
 - o RH (dans sa définition la plus large),

Multi Metiers: dirigeants, direction, projets, animation

- o Finance,
- o Fédérative,
- o Activités des comités,
- Prendre en compte la réalité des composantes et du mode de fonctionnement Sport Société,
- o Instituer le périmètre de collaboration, sollicitation entre les différents espaces de la fédération.

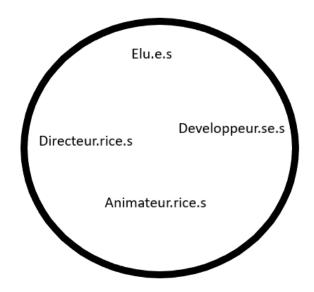
Proposition de Structuration de l'espace « CN Sport Société »

Dispositifs et programmes Multi Echellon : de l'association aux comités fédéraux

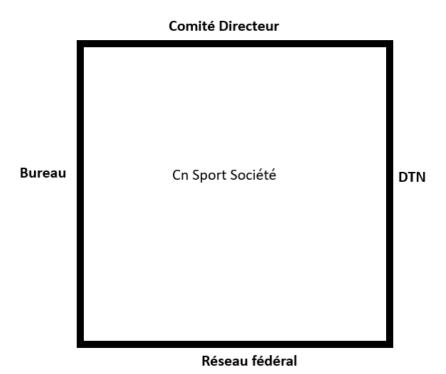
Priorités fédérales

Multi Taches : prospective, structuration, conceptualisation, développement Multi disciplinaire : pédagogie, formation, communication, levée de fonds, partenariat, accompagnement du réseau, vie fédérative

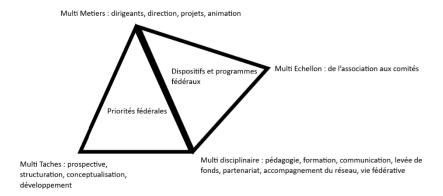
Proposition de composition de l'espace

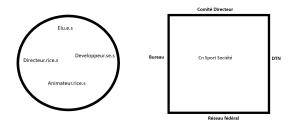


Proposition de gouvernance de l'espace



Pour résumer





La CN Sport Société

- Sur la base des priorités fédérales :
 - o Règlemente, structure, accompagne et évalue les actions de l'association au comité par et dans le sport :
 - De réduction des inégalités d'accès,
 - D'éducation,
 - D'insertion sociale et professionnelle.
- Sur la base des priorités fédérales, elle fixe les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels des programmes et dispositifs fédéraux élaborés par la DTN et les différents GT (de la parole politique en passant par l'accompagnement du réseau et la formation des acteurs Sport Société),
- Sur la base des priorités fédérales, des orientations stratégiques et du plan d'action mis en œuvre, elle évalue les résultats et l'impact de l'action fédérale sur le plan :
 - o Socio sportif,
 - o Educatif,
 - o Social.
- Elle formule sur la base de ces actions des bilans et des préconisations qui alimentent la réflexion fédérale.

I. <u>Synthèse des travaux : préfiguration et les orientations opérationnelles de la CN</u> <u>sport société</u>

1. Déroulé de la journée :





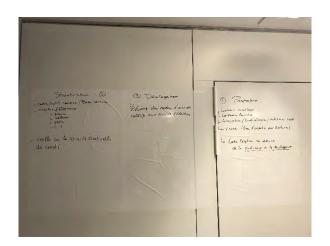


2. Synthèse des travaux en sous-groupes :

Groupe 1:



Groupe 2:



Groupe 3:







II. Synthèse de la journée de travail :

1. Principes généraux :

- La CN Sport Société doit être un espace avant gardiste et sécurisant,
- LA CN Sport Société doit s'inscrire dans la temporalité et le fonctionnement fédéral,
- La CN doit permettre de créer un cadre légitime au service de la prospective de la structuration et du développement,
- La CN doit être un lieu d'expertise pour évoluer et faire évoluer les dispositifs et les actions, fédérales.

1. Prospective:

- Doit permettre de répondre à la question que sera \ que seront :
 - o L'UFOLEP,
 - o Les objectifs,
 - o Les publics cibles,
 - o Les modalités opérationnelles
- Dans 5 ans ?

- Modalité opératoire :
 - o Recherche et Veille:
 - Diagnostiquer identifier :
 - La réalité du terrain UFOLEP,
 - L'environnement sociétal, institutionnel, sportif,
 - Evaluer l'impact de l'activité fédérale socio sportive.

2. Structuration:

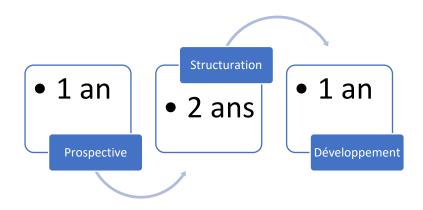
- Doit permettre:
 - o De veiller à la sécurité structurelle du comité,
 - o D'harmoniser les pratiques et les modes opératoires (sans uniformiser),
 - o D'objectiver les actions : création d'indicateurs et d'unités de mesures,
 - o Pérenniser l'activité et l'action des comités.
- Modalité opératoire :
 - Formaliser et essaimer un modèle fédéral socio sportif (cadre commun et outils fédératifs):
 - Modèle Economique,
 - Modèle fédératif,
 - Méthodologique,
 - Pédagogique,
 - Stratégique,
 - Formation,
 - Communication,
 -

3. <u>Développement</u>:

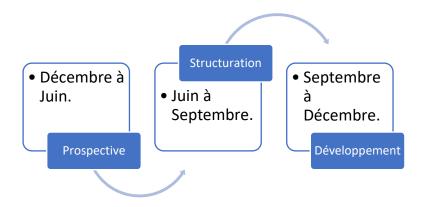
- Doit permettre:
 - o D'avoir une prise direct avec les actions de terrain,
 - o Valider les modes d'actions relatifs aux priorités fédérales et la stratégie fédérale.
- Modalité opératoire :
 - Accompagnement à l'opérationnalisation des projets, actions, dispositifs, événements, rassemblements fédéraux (avant, pendant et après): Socio sportifs, éducatifs et sociaux.

4. Echéancier type de fonctionnement de la CN Sport Société :

a. Sur une mandature, concernant un sujet dit structurant.



b. Sur une année sportive, concernant un sujet dit stratégique ou opérationnel.



5. Composition de la CN Sport Société:

La CN devra s'appuyer et refléter l'ensemble des composantes de la fédération du\ de la dirigeant.e à l'animateur.rice, du comité à l'association socio sportive. A la différence du dispositif des référent.e.s territoriaux.les par exemple, la composition de la CN ne se basera pas sur des critères de performance, d'efficience, ou de taille du comité mais sur des critères relatifs :

- A l'intérêt porté aux sujets Sport Société (Structuration, Gestion, Développement),
- La disponibilité,
- L'acceptation du mode de travail et de fonctionnement,
- Diversité des niveaux de maturation, structuration et développement de la thématique Sport Société à l'échelle du comité.

6. Stratégie d'opérationnalisation de la CN :

- a. Janvier à Juin 2020 : finalisation du travail de formalisation et de structuration de la CN en mobilisant :
 - La DTN UFOLEP autour des questions suivantes : « Quelle transversalité entre les pôles ? quel(s) périmètre(s) entre les différentes commissions ?
 - Les élu.e.s, les professionnel.le.s en charge des priorités et des dossiers Sport Société ainsi que les référent.e.s territoriaux.les, autour des questions suivantes :
 « Ressource fédérale Sport Société : Quelle(s) mise(s) à jour ? Quelle(s) évolution(s) – CN Sport Société Quelle opérationnalisation des chantiers prioritaires ?
- b. Mai à Juin 2020 :
 - Communication dans le réseau UFOLEP (des comités aux associations identifiées) : appel à candidature CN Sport Société,
 - o Sollicitation en direct des profils à fort potentiel.
- c. Octobre 2020 : Première réunion de la CN Sport Société en amont des GT Sport Société 2020 2021.

7. Chantiers prioritaires identifiés : pour la période de Janvier à Juin 2020.

- a. Organisation du rassemblement Sport Société 2020,
- b. Evolution et mise à jour de la structuration, de la stratégie et de la mise en œuvre de la formation « métiers » socio sportive (interne : formation métiers du\ de la dirigeant.e de comité à l'animateur.rice en passant par les directeur.rices et developpeur.euse.s ; externe : stratégie et modèle de développement fédéral Socio Sport),
- c. Mise à jour et évolution de l'ensemble des outils fédéraux Sport Société,
- d. Optimisation du fonctionnement et du mode opératoire relatif aux sujets transversaux :
 - i. Contractualisation,
 - ii. ANS,
 - iii. Outils numériques,
 - iv. Vie fédérative,
 - v. Gouvernance,
 - vi. Accompagnement du réseau.

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AU SPORT

ÉDUCATIONPAR LE **SPORT**



INSERTION PAR LE SPORT STRATÉGIE D'INFLUENCE Fondation de France

APPEL A PROJETS 2020



Prisons

Sortir de la délinquance

Madame, Monsieur,

La Fondation de France a le plaisir de vous faire parvenir son appel à projet 2020 :

Prisons.

A travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des associations et des structures à but non lucratif qui prennent en charge des personnes au cours de leur détention et à leur sortie avec pour objectifs de :

- préparer et accompagner la sortie : accompagnement global adapté en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et/ou associatifs concernés ;
- soutenir et accompagner l'insertion sociale de personnes condamnées à des mesures en milieu ouvert et sanctions alternatives à la détention ;
- maintenir les relations avec les proches ; enjeu important dans la lutte contre la désocialisation et facteur primordial dans la réinsertion de la personne détenue à sa sortie

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature de l'appel à projets sur le $\underline{\text{site}}$ de la Fondation de France.

Cliquez pour candidater à l'appel à projet

Attention, les candidatures se font en ligne uniquement.



CALENDRIER

Date limite de réception des dossiers de candidature : 3 juin 2020 avant 17h

Extension du périmètre des emplois franc!



Bénéficiez d'une aide à l'embauche allant jusqu'à :

- 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI (5 000 euros par an);
- 5 000 euros sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 euros par an)

Voir le détail du dispositif ici :

 $\underline{\text{https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs/article/embaucher-une-personne-enemploi-franc}}$



Vous n'étiez pas à la formation "Le sport comme outil de lutte contre les violences faites aux femmes"

... ah, cet agenda de ministre!;)

Nous avons le plaisir de vous informer que votre formation est désormais disponible en ligne en VOD. Vous pouvez aussi dès maintenant télécharger les supports de présentation. Cliquez sur le lien ci-dessous!

🌃 Cliquez ici pour accéder à votre formation !

INFORMATIONS PRATIQUES

Objectifs:

Découvrir comment le sport peut contribuer au combat contre les violences faites aux femmes

Découvrir comment encourager la pratique sportive féminine

Appréhender la mise en oeuvre d'un projet multi-partenarial vers un but commun

Durée: 120 minutes

Sport Société Actualités





Médias, presse, réseaux : ÇA BOUGE DANS LES COMITES!

A propos des Maisons Sport Santé Société (M3S)

Dans Acteurs du Sport – Janvier 2020 - L'Ufolep croise sport, santé, et vulnérabilité sociale

Inventrice du socio-sport, l'UFOLEP innove encore en créant le réseau national de maisons sport, santé, société (M3S), complémentaire du dispositif des maisons sport santé du ministère des Sports, il permet la prise en compte au niveau local des problématiques de santé et de vulnérabilité sociale. Une manière pour l'UFOLEP de refonder son identité ?

Télécharger et lire l'article

Visite et présentation des Maisons Sport Santé labellisées

L'UFOLEP est présente à Mon Stade Paris 13 pour la visite de la ministre de sports et l'annonce des 138 premières Maisons Sport Santé labellisées par le Ministère des Sports et Ministère des Solidarités et de la Santé.

Voir les infos

A propos de Toutes Sportives

Ufolep Ile-de-France - Première séance à destination des femmes atteintes de diabète gestationnel en partenariat avec le RPVO, réseau périnatal.

Voir les photos

A propos de Sport Séniors

Mayotte. Journée d'activités physiques et ludiques pour dédiées aux personnes âgées Samedi 11 janvier 2020 à la MJC Mamoudzou pour la 3ème édition de Suku ya wadzadé Voir la vidéo

France 3 Val de Loire - Bourges : mise en place de cours de sport pour les plus de 60 ans Près d'un habitant sur 4 en Centre-Val-de-Loire dit vouloir pratiquer une activité physique cette année. Et ce peu importe l'âge. À Bourges, l'UFOLEP, la première fédération multisports de France, a mis en place des cours pour les plus de 60 ans.

Visionner la vidéo

Si vous souhaitez être accompagné.e.s dans votre démarche de rayonnement local sur les sujets et dispositifs Sport Société, contactez Aurélie BRESSON en charge de la communication sur le pôle : communication.laligue@ufolep-usep.fr.



ICI









Analytique des projets 2019



SYNTHESE DES CAHIERS DES CHARGES 2020















SPORT EDUCATION



L'UFOLEP fait l'objet d'un article dans le dernier Sciences Sociales et Sport paru ce mois-ci.

À consulter : ICI



Le Championnat National Athlétisme en salle UFOLEP se déroulera le 8 mars 2020 à Nogent sur Oise (60).

- ❖ Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site : ICI
- ❖ Les fiches à remplir : ICI



FINALES NATIONALES 2020

Après plusieurs mois de recherche, la CNS a le plaisir de vous annoncer que les finales nationales se dérouleront à :

Vaires sur Marne et Lagny sur Marne (77)

les 6 et 7 juin 2020

C'est la région Île de France qui agira en tant qu'organisateur.

Un grand merci au comité régional UFOLEP lle de France, ainsi qu'aux clubs supports, d'avoir accepté ce défi d'organiser les finales nationales de gymnastique artistique et trampoline en si peu de temps!

Nous savons que cet événement sera une réussite, et nous comptons dès à présent sur l'indulgence des participants.

N'hésitez pas à solliciter vos comités départementaux pour vous lancer dans cette aventure et organiser les finales 2021!

La CNS







Rappel sur l'utilisation des termes protégés

- Nous vous rappelons que l'utilisation du terme « babygym » est exclusivement réservée à la Fédération Française de Gymnastique.
- Nous lui préfèrerons <u>éveil moteur</u>, <u>éveil gymnique</u>, <u>minigym, super baby</u> (etc.) à l'Ufolep







Restez attentif des outils (formation, communication...) se préparent sur cette activité dans votre fédération!

AUX CLUBS ET COMITÉS ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS NON MOTORISÉES SE DÉROULANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nous avons été saisis par un comité départemental sur des avis négatifs rendus par une fédération délégataire sur des manifestations UFOLEP.

Voici donc les informations à connaître pour continuer à organiser vos manifestations en connaissance de la réglementation en vigueur.

En premier lieu, le décret 1279 du 9 aout 2017 précise bien :

- « Art. R. 331-6.- Sont soumises à déclaration les manifestations sportives qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances et qui :
- « 1° Soit constituent des épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance ;
- « 2° Soit constituent des manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de cent participants. »
- « Art. R. 331-9.-L'organisateur d'une manifestation sportive avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance doit recueillir l'avis de la fédération délégataire concernée préalablement au dépôt de son dossier de déclaration auprès de l'autorité administrative compétente.
- « La fédération rend son avis, qui doit être motivé au regard des règles techniques et de sécurité mentionnée à l'article R. 331-7, dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande d'avis.
- « Cet avis est communiqué par tout moyen, y compris par voie électronique, à l'organisateur et, en cas d'avis défavorable, à l'autorité administrative compétente.
- « Faute d'avoir été émis dans le délai d'un mois, l'avis est réputé favorable.

Le Cerfa de déclaration d'une manifestation sur la voie publique est téléchargeable sur le lien suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035409568&categorieLien=id

Ce qu'il faut retenir :

L'avis de la fédération délégataire, <u>même négatif</u>, ne présume pas de la décision de la Préfecture ou souspréfecture qui est souveraine sur son territoire et à toute latitude pour autoriser votre manifestation.

Nous vous recommandons donc vivement de vous rapprocher du service de l'État de votre territoire pour lui rappeler les textes ci-dessus et lui indiquer que vous vous engagez à respecter en tous points les RTS (Règles Techniques de Sécurité).

L'argumentaire peut également porter de manière évidente sur les valeurs de l'UFOLEP qui pratique « le sport autrement » et qui doit conserver toute sa place au regard de ses valeurs sociales, d'insertion, de pratique où l'esprit de compétition est secondaire par rapport à la convivialité d'une pratique sportive et citoyenne dans un cadre de « Vivre ensemble ». L'UFOLEP est et doit rester une animatrice des territoires urbains et ruraux.

Dans l'espoir que vos prochaines manifestations obtiendront la bienveillance des fédérations délégataires et des services préfectoraux, et nous tenons à votre disposition pour tout problème lié à la tenue d'une épreuve.

Contact :

Charles BOURGET – CTN – Vie Fédérale – Sports Mécaniques

① 01.43.58.97.55 – ② cbourget.laligue@ufolep-usep.fr - Conseiller Technique National Vie fédérale – Sports mécaniques

LES VISAS D'EPREUVES MOTO 2020

Le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives et l'arrêté ministériel du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives comportant des véhicules terrestres à moteur imposent aux organisateurs de manifestations motocyclistes, organisées à partir du 14 décembre 2017, sur des circuits permanents homologués, de recueillir l'avis de la Fédération Française de Motocyclisme, en tant que Fédération délégataire, préalablement au dépôt de leur dossier de déclaration auprès de l'autorité administrative (article R 331-22-1 du code du sport).

L'UFOLEP a en charge de contrôler l'application stricte des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) édictées par la FFM. Elle assume seule l'intégralité de cette responsabilité et délivre, à l'issue de ce contrôle, un visa d'épreuve attestant que le règlement particulier de l'épreuve déposé par l'organisateur est conforme aux RTS de la discipline concernée.

L'UFOLEP tient à la disposition de la FFM un calendrier à jour des manifestations concernées.

La fédération délégataire peut contrôler les dossiers épreuves déposés par les clubs UFOLEP sur simple demande.

La convention entre l'UFOLEP et la FFM : à télécharger

Les formulaires (règlements particuliers) pour les demandes de visas fédéraux :

- demande de visa federal motocross course prairie mob
- demande de visa federal 25 vitesse 50 galet 25 endurance 50 endurance

Pièces jointes avec les visas impérativement :

- Règlement particulier pour le visa
- Plan du circuit
- Liste des officiels mentionnant la fonction et le numéro de licence
- Règlement / programme de l'épreuve
- Convention dispositions de secours (dispositif de secours, attestations d'ambulance, convention DPS le cas échéant)
- Formulaire relatif à l'organisation des secours et de la sécurité
- Attestation d'assurance
- <u>Cerfa de déclaration 15862*01</u> de manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur
- Horaires détaillés
- Arrêté d'homologation
- <u>rapport_de_cloture_2020</u> NOUVEAU OBLIGATION LEGALE DE NOUS LE RETOURNER APRES LA MANIFESTATION

Tous les dossiers de visas et les pièces sont à transmettre sur l'adresse mail : <u>visacourse@ufolep.org</u>



Message à destination des animatrices et animateurs des Activités de la Forme UFOLEP. Message à destination des ambassadrices et ambassadeurs des Activités de la Forme UFOLEP.

Message en copie aux organisateurs de Week-End Activités de la Forme

L'UFOLEP souhaite rassembler les animatrices, les animateurs, les ambassadeurs, les ambassadrices des Activités de la Forme lors d'un week-end d'échanges et de partages.

L'idée est de se rencontrer, de partager, de faire émerger les besoins des animatrices et des animateurs, d'affiner la mission des ambassadrices et ambassadeurs et, enfin, de découvrir ensemble les innovations du secteur des Activités de la Forme.

C'est pourquoi, nous vous invitons à une journée spéciale « les activités de la Forme et l'UFOLEP » et à une journée d'accès au salon mondial de body fitness.

Le programme est le suivant :

- Vendredi 13 mars 2020 : possibilité de participer au <u>salon mondial du body fitness</u>. Infos pratiques : le salon est ouvert de 09h30 à 19h. Nous pourrons nous retrouver sur place. Le salon a lieu au Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Pavillons 5.2 / 5.3 / 6), 1, place de la Porte de Versailles, 75015 Paris. Le tarif de l'entrée est de 10€ par jour. L'UFOLEP Nationale prendra en charge le coût de cet accès.
- Samedi 14 mars 2020 : invitation à une journée spéciale « <u>Les Activités de la Forme et l'UFOLEP</u> » au siège de l'UFOLEP situé 3 rue Juliette Récamier, 75007 Paris.
- Dimanche 15 mars 2020 : possibilité de participer au <u>salon mondial du body fitness</u>. Infos pratiques : le salon est ouvert de 09h30 à 19h. Nous pourrons nous retrouver sur place. Le salon a lieu au Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Pavillons 5.2 / 5.3 / 6), 1, place de la Porte de Versailles, 75015 Paris. Le tarif de l'entrée est de 10€ par jour. L'UFOLEP Nationale prendra en charge le coût de cet accès.

L'UFOLEP Nationale réservera des hébergements et prendra en charge vos frais de repas. Les frais de déplacement resteront à votre charge.

Afin d'organiser au mieux ce rassemblement, nous vous demandons de bien vouloir **compléter ce formulaire** :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSelZkAiYEj-gkagSIXoeqsMB-766WGvKpp6IF KNUT6zqJUhg/viewform

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous solliciter.

Christelle LACOSTAZ & Nadia DA SILVA

Sport Éducation SAM CLAP

COMPTE-RENDU DE **L'AUDIOCONFÉRENCE** DE LA CNS SAM-CLAP DU 22 JANVIER 2020

Présents : M. BARRUEL - P. SAUNIER - JP ROCHÉ - G. ROCHE

Excusé : D. JACQUELIN

RÉUNIONS FFAM-UFOLEP ET FFMN-UFOLEP

Dossier suivi par JP ROCHÉ

Les réunions mixtes avec les fédérations délégataires FFAM et FFMN ont été annulées à deux reprises du fait des mouvements de grèves qui ne permettaient pas les déplacements des participants.

La CNS et l'UFOLEP Nationale doivent convenir de dates communes pour rencontrer les Présidents de la FFAM et FFMN durant le mois de Février.

PLAN D'ACTION SAM-CLAP

Dossier suivi par JP ROCHÉ

Le Comité Départemental de la Seine-Saint-Denis organisateur du Critérium National Naval 2020 attend la validation par les instances nationales du Plan d'Action pour s'engager sur cette manifestation.

Il en est de même pour le Comité Départemental du Var pour l'organisation du Critérium National Roulant.

Les comités départementaux ne peuvent pas s'investir tant qu'ils ne connaîtront pas les engagements nationaux (nombre de bénévoles pris en charge, montant du budget à engager, etc...).

JP ROCHÉ signale que la CN n'a toujours reçu aucune validation pour l'ensemble de ce Plan d'Action 2020 déposé en octobre.

L'APAC ET LE SAM-CLAP

Dossier suivi par G. ROCHE

Au vu des questions posées par les clubs de modélisme il devient urgent d'être en capacité d'apporter des réponses claires notamment en ce qui concerne l'organisation de rencontres avec des clubs d'autres fédérations. Pour cela les membres de la CN souhaiteraient pouvoir en discuter en direct avec les conseillers techniques de l'APAC, en effet certaines questions font appel à des domaines propres à l'activité modélisme, plus particulièrement en ce qui concerne l'aéromodélisme. Il est donc demandé que nos permanents nationaux organisent une réunion pour ensuite se rendre dans les locaux de l'APAC afin d'apporter des précisions sur des demandes très précises. Les réponses permettront de modifier les articles de la convention avec la FFAM qui concernent essentiellement les problèmes de couverture d'assurance.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION AÉROMODÉLISME

Dossier suivi par G. ROCHE

La loi dite « loi Drone » évolue en permanence pour s'adapter à la règlementation européenne. De nouveaux textes sont parus, notamment en ce qui concerne les aéromodèles de plus de 800g qui devront emporter des transpondeurs signalant leur position et leur altitude. La question à débattre avec la FFAM, pour la revendiquer auprès de la DSRAC, est de savoir si chaque modèle devra être équipé de ce matériel ou si chaque pilote aura un seul transpondeur qu'il placera dans l'engin qu'il pilote (la deuxième solution étant plus logique et plus économique).

O. WEISS du Bureau de la réglementation de la navigation et de l'espace aérien (DGAC) nous a envoyé un courrier concernant la révision de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. Comme il est demandé à la CN SAM-CLAP de faire part de ses commentaires, JP ROCHÉ va consulter JP THEBAULT, notre expert dans ce domaine, afin de donner une réponse avant le 4 février 2020.

Sport Éducation SAM CLAP

CALENDRIER NATIONAL

Dossier suivi par JP ROCHÉ et G ROCHE

Le calendrier de l'ensemble des manifestations SAM-CLAP doit paraître avec la prochaine Lettre de SAM début février. Il devient de plus en plus difficile de communiquer avec l'ensemble des clubs affiliés à l'UFOLEP et ceci se ressent sur les retours de demande de calendrier. Toutefois ce document est en cours d'édition.

En ce qui concerne les manifestations nationales, le Critérium Roulant aura lieu les 27 et 28 juin aux Arcs-sur-Argens (93) avec le soutien du CASC. P. SAUNIER précise que le club en accord avec la Municipalité reconduira avec succès cette manifestation. Il est important que la communication de l'événement se fasse le plus tôt possible afin de solliciter tous les clubs de modélisme roulant à travers le territoire. L'activité Mini Z pourra être installée sur le lieu du Critérium, ce qui devrait attirer de nouveaux pratiquants.

Parallèlement sur le terrain des Arcs-sur-Argens un Régional Aéro se déroulera en même temps et comme l'an passé l'UFOLEP 83 demandera l'organisation d'un passage d'Ailes Bleues pour les pilotes le demandant.

Le Critérium National Naval aura lieu les 30, 31 mai et 1^{er} juin sur la Base de Loisirs de Champssur-Marne. Le lieu est parfaitement adapté, de l'hébergement local est disponible et le club de l'USF de Fontenay-sous-Bois (94) sera le club soutien sous le contrôle de M. BARRUEL. Pas mal d'équipements devront être installés les jours précédents.

Le club de Segré (49) est toujours motivé pour organiser un Régional Aéro dans le but de voir si ce serait possible sur leur terrain que le Critérium National Aéro s'y déroule en 2021. Pour cela la CN va proposer des dates afin qu'un expert en modélisme aérien puissent valider cette proposition en s'y rendant sur place.

STAGE DE PILOTAGE AÉRO

Dossier suivi par M. BARRUEL

Le stage de formation de pilote d'aéromodèles qui a lieu tous les ans à Saint Juvin (08250) est organisé par l'UFOLEP 08. La CN propose de mettre le stage du mercredi 15 au vendredi 17 avril 2020 afin de prévoir un passage d'Ailes Bleues le samedi 18 avril. M. BARRUEL se charge de contacter les responsables locaux afin de finaliser le projet et d'ouvrir ce temps de formation à tous les licenciés qui le souhaitent. Un dossier devra être rapidement diffusé pour recruter un maximum de participants, l'annonce sera faîte dans la Lettre de SAM.

QUESTIONS DIVERSES

Dossier suivi par D. JACQUELIN

Le SAM-CLAP souhaite avoir du matériel pour l'organisation des rencontres de modélisme naval. D. JACQUELIN a obtenu un devis, le coût d'une bouée peinte et opérationnelle serait de 18 € pour une commande de 25 bouées (12 vertes, 12 rouges et 1 jaune).

La rencontre Planeur Vol de Pente du Semnoz (74) se fera avec le soutien du club FFAM.

« Blaireaux Air Model » mais c'est l'UFOLEP 74 qui devra être l'organisateur. G. ROCHE prendra contact avec la Déléguée 74 prochainement. Cette manifestation devrait durer 4 à 5 jours avec la présence d'A. BOUDRA moniteur de parapente dont l'association est affiliée à l'UFOLEP, ceci permettrait d'initier au parapente les modélistes présents.

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle demande comment former des animateurs de Centres de Loisirs et du temps périscolaire à l'activité modéliste sur une journée. Ce type de formation a existé dans les années 90, encadré par des animateurs CLAP. A. GLESS était le référent de cette formation, G. ROCHE (ancien formateur BAFA) a l'ensemble des documents qui ont été édités par le CLAP 54. Avec l'autorisation d'Alain cela pourra servir à encadrer ce type de formation.

PROCHAINE RÉUNION

Audio - conférence le mercredi 19 février à 20h30.

TROPHEES CLUB +

Le CNOSF organise les trophées club + pour récompenser vos initiatives innovantes & exemplaires

Nous invitons les comités à diffuser cette annonce auprès de leurs associations



Le règlement intérieur du concours précisant les différentes catégories de prix : ICI

Date limite de dépôt le 29/02/2020.

Sport Éducation Volley Ball

Coupes Nationales Jeunes UFOLEP de Volley-ball Saison 2019-2020 Présentation

PRESENTATION

En 2020, les Coupes Nationales Jeunes se dérouleront, à Montauban (Tarn et Garonne), les vendredi 22 & samedi 23 mai, avec un accueil le soir du jeudi 21.

La formule des années précédente est reconduite : les équipes joueront donc en 4x4.

Deux compétitions seront organisées :

- une coupe féminine,
- une coupe masculine (avec la possibilité d'intégrer des joueuses dans les équipes).

Les joueurs et joueuses doivent être nés en 2003, 2004, 2005 ou 2006.

Les joueurs(es) doivent être licenciés avant le 29/02/2020.

Les droits d'inscriptions sont de 28 € par équipe.

En cas d'inscriptions trop nombreuses, la CNS demandera aux Comités Régionaux et Départementaux d'opérer une sélection parmi leurs équipes.

La CNS se réserve le droit d'annuler une de ces compétitions si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant.

Le Règlement, ci-après, complète et précise ces principes ; il pourra être amendé d'ici le début de la compétition.

Les détails logistiques (lieux des rencontres, possibilités de restauration et d'hébergement, tee-shirts souvenirs, etc.) seront disponibles dans le dossier de participation, à télécharger depuis le site internet de la CNS.

L'UFOLEP Nationale accorde une aide financière aux équipes jeunes ayant un déplacement important à effectuer : se référer au Règlement Financier National 2020 (lien sur le site de la CNS).

INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription doit être rempli, validé par une Délégation Départementale et envoyé, accompagné du règlement, avant le **29 février 2020** au responsable de la compétition (voir formulaire ci-après).

Au cas où le nombre d'équipes inscrites le permet, des demandes plus tardives pourront être acceptées.

Pour tout complément d'information se référer au site internet de la CNS :

http://www.cns.ufolep.org/volley/ ou écrire à :cns@ufolep-volley.org . Sport Éducation Volley Ball

Coupes Nationales Jeunes UFOLEP de Volley-ball Saison 2019-2020 Règlement

Article 1 - Le jeu

Les règles de jeu définies par la FIVB sont applicables pour ce rassemblement.

Cependant les règles particulières suivantes, propres à cette manifestation, seront appliquées :

- 1. quatre joueurs ou quatre joueuses doivent être présents sur le terrain,
- 2. dont, pour la compétition masculine, un joueur au minimum en permanence,
- 3. les positions relatives des joueurs sont libres,
- 4. la rotation des 4 joueurs au service est obligatoire,
- 5. la zone avant (3 m) est conservée et le dernier joueur ayant servi ne peut y attaquer,
- 6. le terrain de jeu est de taille réduite (7m x 18m),
- 7. la hauteur du filet est de 2m24 pour les féminines et 2m35 pour les masculins,
- 8. 4 remplacements par set sont autorisés ; un joueur ne peut revenir qu'en remplaçant le joueur qui l'a préalablement remplacé.

Article 2 - Les participants

- 1. Les joueurs et joueuses d'une équipe doivent posséder une licence UFOLEP valide et homologuée avant le 29/02/2020.
- 2. Les joueurs et joueuses d'une équipe doivent être nés en 2003, 2004, 2005 ou 2006,
- 3. Les titulaires d'une double licence (UFOLEP/FFVB) et jouant en championnat adulte doivent évoluer, au maximum, au niveau (inter-)départemental,
- 4. Une équipe est composée, au maximum et pour la durée de la manifestation, de six joueurs et joueuses,
- 5. Des joueuses peuvent appartenir à une équipe masculine,
- 6. Les équipes peuvent être des équipes de club, des sélections départementales ou tout autre regroupement de joueurs.

Article 3 - Formule de jeu

La formule de jeu sera définie en début de tournoi en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Elle peut comporter deux phases :

- une ou plusieurs poules qualificatives,
- une phase éliminatoire (finale précédée éventuellement de demi-finales, quart-de-finales, etc.).

Article 4 - Déroulement de la compétition

- 1. Avant le début de la compétition, les responsables d'équipe :
 - remplissent le formulaire « composition de l'équipe » avec la liste des joueurs (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance),
 - présentent les licences aux organisateurs.
- 2. Avant chaque match, les responsables d'équipes doivent être en mesure de présenter les licences des joueurs et joueuses présents.
- 3. L'arbitrage sera assuré par les joueurs et joueuses des équipes ne jouant pas à ce moment-là.

Article 5 - Divers

La CNS se réserve le droit de prendre, en cours de tournoi, toute décision pour les cas non prévus par ce règlement.

Les litiges et réclamations sont réglés, en première instance, par les responsables du tournoi. Les équipes nonsatisfaites de la décision pourront engager une procédure d'appel auprès de la Commission Nationale Sportive présente sur place.

Coupes Nationales Jeunes UFOLEP de Volley-ball Saison 2019-2020

Formulaire d'engagement

RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES

du vendredi 22 et samedi 23 mai 2020 à Montauban (Tarn et Garonne)

FEUILLE D'ENGAGEMENT

A remplir en un exemplaire par délégation (sélection départementale, club, etc.) et à adresser, avec le règlement des droits d'engagement, avant le 29 février 2020, à votre délégation départementale UFOLEP qui l'expédiera dûment visée au responsable :

Jean-Yves LAMARQUE Résidence Vauban A n°81 - Croix de Mons 59600 MAUBEUGE

Tél: 03 27 39 41 61 et 06 31 86 01 06

courriel: cliylam@orange.fr

Merci de bien vouloir nous en avertir, en parallèle, par un email à : cns@ufolep-volley.org .
à renseigner en majuscules
Comité départemental :
Nom de la délégation (département, club, etc.) :
Coordonnées du responsable de la délégation :
Nom, prénom :
Adresse:
Code postal : Ville :
N° de téléphone : Dom : Portable :
Email:
Engage des équipes de Jeunes nés en 2003, 2004, 2005 ou 2006 : Équipes masculines 4x4 équipes féminine 4x4
Le droit d'engagement est de 28 € par équipe (chèque libellé au nom de l'UFOLEP et joint à la demande)
A: le:

Signature et Cachet du Comité Départemental